



mandataire IAD malhonnête

Par **TinouMiko**, le **09/02/2022** à **22:18**

Bonjour rnrnj'ai eu le malheur de faire confiance à un mandataire IAD je voulais signé un mandat simple pour la vente de mon appartement et j'ai découvert que c'est un mandat succès donc un mandat exclusive or j'avais spécifié aucun mandat exclusive .rnrnaujourd'hui il essaie de m'extorquer de l'argent pour faire effacer les informations sur la vente de mon bien de la base de donnée de IAD.rnrncar j'ai demandé qu'il retire de la vente mon bien de la vente via iad par mail et il ne m'a pas répondu sous couvert de couvert sans me dire je pouvais denoncer le contrat car j'étais encore dans les 14 jours de denociation du contrat.rnrnj'ai demandé si je pouvais payer les frais de cette agence une fois que ma vente sera conclu car sans vente je ne pourrai payer les frais d'IAD.rnrnavez-vous une solution à me proposer autre que de payer ses frais car cela amputera mon maigre budgtet pour un achat eventuel?rnrnet surtout je ne voudrai pas me retrouver avec le service juridique d'iad qui pourrait annuler la vente de mon appartement .rnrnMerci

Par **morobar**, le **10/02/2022** à **09:24**

Bonjoir,rnrn[quote]rnrnj'ai demandé si je pouvais payer les frais de cette agence une fois que ma vente sera conclu car sans vente je ne pourrai payer les frais d'IAD.rnrn[/quote]rnl n'est jamais question de payer des frais ou une commission avant LA VENTE;rnrnJe ne ciomprends pas votre histoire.rnrnPar ,ailleurs je suis personnellement pour le mandat exclusif.

Par **TinouMiko**, le **10/02/2022** à **11:12**

le mandat exclusif ne me derange pas rnrnous avons chacun une appétence pour une formule de mandat bien défini .rnrnc'est la façon dont a été présenté le mandat "succès " qui n'est autre qu'un mandat exclusif alors que j'avais spécifié que je ne voulais qu'un mandat SIMPLE.rnrnd'ailleurs la formule du mandat dans une vente a peu d'importance rnrncar c'estle professionnalisme des agents qui a de la valeur à mes yeux .rnrnEt en mandat simple j 'ai vendu rapidement (cqfd)rnrndonc en gros ce qui me dérange c'est l'abus de confiance et la malhonnêteté de la personne qui pour m'aider me demande de me mettre dans l'illégalité en versant une somme d'argent pour faire un effacement de données .rnrnpar ailleurs me faire aider par un avocat et un huissier me sera plus profitable dans ma situation , car ma notaire qui est aussi une juriste à bien des égards me préconise de recourir à cette voie .rnrnje clos donc cette question.rnrnMerci pour votre commentaire Morobar

Par **Visiteur**, le 10/02/2022 à 13:28

Après avoir regardé sur un site de la chaine, on ne peut pas dire que ce mandat soit un mandat exclusif, c'est plutôt un simple avec concours de l'agence.
En effet, dans cette formule, vous conservez la possibilité de trouver un acquéreur vous même, mais vous devez présenter l'acquéreur à l'agence, qui prendra le relais pour les formalités (contre-visite, réalisation des diagnostics, compromis, étude du financement, rendez-vous chez le notaire etc...).
Et les honoraires sont divisés par 2.

Par nihilscio, le 10/02/2022 à 13:59

Bonjour,rnrnDonc, si l'on trouve un acheteur soi-même, on est tout de même obligé de verser une rémunération à l'agent immobilier. C'est bien un mandat exclusif.

Par **TinouMiko**, le **10/02/2022** à **14:33**

oui c'est bien ça
la présentation du mandat succès est plutôt source d'incompréhension
car mandat succès écrit en gros caractère mais en caractère moins flagrant le et entrer
parenthèse (exclusif) .
sur le mandat je ne peux plus contester c'est la manière d'arriver à
ce point et les solutions proposées pour trouver un arrangement
avec notamment un
paiement en espèce en vue d'effacer les données concernant mon bien dans les bases de
données IAD ,**c'est le plus grave et illégal dans cette histoire.**
je comprends que vous
vous focaliser sur le fonds et la forme du mandat mais le plus gros souci **reste la proposition
illégale du mandataire.**
avec mon avocat une lettre va être faite en ce sens pour
débloquer cette situation et ainsi peut-être m'éviter l'annulation de la vente.

Par **TinouMiko**, le **10/02/2022** à **14:42**

je suis mais je vais m'arrêter là afin de me concentrer sur cette affaire .rnrn rnrnet attention à tout ceux qui font appel à un mandataire .rnrnce ne sont pas tous des excrocs mais dans le lot

il peut s'en cacher un ou deux.rnrnAlors méfiez vous ils sont toujours de bonne foi. rnrnMais ...

Par **morobar**, le **10/02/2022** à **19:04**

[quote]rnde me mettre dans l'illégalité en versant une somme d'argent pour faire un effacement de données .rnrn[/quote]rnJe suppose qu'il s'agit d'une proposition orale ?rnrnEn quelque sorte une résiliation en douce avant échéance.rnrnL'agent du mandataire voius propose donc d'effacer les données moyennant un pot de vin.rnrnEn général la durée d'un mandat est de 3 mois avec tacite reconduction.rnrnATTention au délai de prévenance de la noin recoinduction à l'échéance.rnrn

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030782471/